

DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM

Séance du 12 février 2026

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal ;
- ☞ **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2025 ;
- ☞ **de supprimer**, à compter du 1^{er} mars 2026, l'emploi permanent d'ATSEM, relevant du grade d'ATSEM principal de 1^{re} classe et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 15 heures et 38 minutes (soit 15.63/35^{es}) ;
- ☞ **de supprimer**, à compter du 1^{er} mars 2026, l'emploi permanent de responsable de développement sportif, relevant du grade d'attaché et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures/35 heures ;
- ☞ **de supprimer**, à compter du 1^{er} mars 2026, l'emploi permanent d'agent de service polyvalent, relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^e classe et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures/35 heures ;
- ☞ **d'approuver** le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité arrêté au 1^{er} mars 2026 ;
- ☞ **de créer** un emploi permanent de chargé de la réalisation de travaux du bâtiment et des réseaux secs, à temps complet et un emploi permanent d'assistant technique, à temps complet à compter du 1^{er} juin 2026 ;
- ☞ **d'approuver** le projet de convention de partenariat avec GRDF relative à l'accompagnement à la décarbonation des clients sur le périmètre de la commune de Fessenheim ;
- ☞ **de céder**, dans le cadre de la réhabilitation de la mairie, la parcelle sise section 1 n° 366 d'une contenance de 0,24 are à M. Jean-Marc FINKBEINER et **d'acquérir** la parcelle sise section 1 n° 368 d'une contenance de 0,01 are appartenant à M. Jean-Marc FINKBEINER ;
- ☞ **de verser** une subvention d'un montant de 200 € à l'association HSN (L'homme au service de la nature) de Biesheim.

Date de publication sur le site Internet de la commune : 13 février 2026

Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.fessenheim.fr, après son approbation.